

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA
GUADELOUPE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPEEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du : 30 juin 2025
 Première convocation : 23 juin 2025
 Membres en exercice : 28

**DELIBERATION N°CS2025-06-69/5 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2024**

L'an deux-mille vingt-cinq, le trente juin à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de séance de Madame Nicole SINIVASSIN.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTEES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)		S'est retiré de la salle au moment du vote	
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)	X		
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)	X		
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X		
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X		
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)	X		M. Alain LEON
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X		
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X		Mme Nicole SINIVASSIN
11	M. Adrien BARON (Délégué)	X		
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
13	M. Ary CHALUS (Délégué)	X		
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)	X		
15	M. Edouard DELTA (Délégué)	X		
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)	X		
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)	X		
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
22	M. Guy LOSBAR (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X		
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)	X		
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X		
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Maddly GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 aout 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** le compte administratif du *budget assainissement non collectif* et ses annexes – Exercice 2024 (cf. annexe).

Considérant l'exposé de Madame la Présidente de séance :

PRESENTATION GENERALE

		RECETTES	DÉPENSES	SOLDE D'EXECTION
Section de fonctionnement	Réalisations en 2024	526 432,77	605 574,89	-79 142,12
	Reports de 2023	143 290,26	0,00	143 290,26
	TOTAL	669 723,03	605 574,89	64 148,14
	Restes à réaliser/à reporter en N+1	0,00	1 517,08	-1 517,08
	RESULTAT CUMULE	669 723,03	607 091,97	62 631,06
Section d'investissement	Réalisations en 2024	30 794,38	8 151,82	22 642,56
	Reports de 2023	32 616,87	0,00	32 616,87
	TOTAL	63 411,25	8 151,82	55 259,43
	Restes à réaliser/à reporter en N+1	0,00	4 254,86	-4 254,86
	RESULTAT CUMULE	63 411,25	12 406,68	51 004,57
	TOTAL CUMULE	733 134,28	619 498,65	113 635,63

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **605 574,89 €**.

Les recettes s'élèvent à **526 432,77 €** ;

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de **79 142,12 €** ;

La reprise des résultats antérieurs fait apparaître un excédent de **143 290,26 €** ;

Le résultat cumulé est excédentaire de **64 148,14 €** ;

Ce résultat fera l'objet d'une affectation au budget 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

Consommation des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Mandats réalisés	Ecart	%
011	Charges à caractère générale	446 211,71	344 035,58	102 176,13	77,10
012	Charges de personnel	231 678,55	222 322,04	9 356,51	95,96
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
65	Autres charges de gestion courante	2 400,00	1 381,23	1 018,77	57,55
66	Charges financières	10 000,00	7 041,66	2 958,34	70,42
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00	30 794,38	4 205,62	87,98
TOTAL		725 290,26	605 574,89	119 715,37	83,49

Consommation des recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Titres réalisés	Ecart	%
013	Atténuation de charges	2 000,00	2 822,40	-822,40	141,12
70	Ventes de produits fabriqués	380 000,00	323 609,52	56 390,48	85,16
74	Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,85	-0,85	#DIV/0!
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	200 000,00	200 000,00	0,00	100,00
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL		582 000,00	526 432,77	55 567,23	90,45

La section d'investissement

La section d'investissement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **8 151,82 €** ;

Les recettes s'élèvent à **30 794,38 €** ;

Le solde de la section d'investissement pour l'exercice est excédentaire de **22 642,56 €** ;

La reprise des résultats antérieurs pour la section investissement est égale à **32 616,87 €** ;

Le solde cumulé de la section d'investissement s'élève donc à **55 259,43 €**

Consommation des dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Mandats réalisés	Ecart	%
20	Immobilisations incorporelles	31 000,00	1 288,70	29 711,30	4,16
21	Immobilisations corporelles	36 616,87	6 863,12	29 753,75	18,74
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL		67 616,87	8 151,82	59 465,05	12,06

Consommation des recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Titres réalisés	Ecart	%
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
10	Dotations	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00	30 794,38	4 205,62	87,98
TOTAL		35 000,00	30 794,38	4 205,62	87,98

LES RESTES A REALISER

Rappel sur restes à réaliser

Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au Compte Administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ces derniers font en effet partie intégrante des résultats du compte administratif.

En section d'investissement, les restes à réaliser correspondent :

- En dépenses : aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- En recettes : aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes ;

En section de fonctionnement, les restes à réaliser concernent les opérations n'ayant pas donné lieu à rattachement. Ils correspondent :

- En dépenses : aux dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à rattachement soit en l'absence de service fait au 31 décembre de l'exercice soit parce que l'incidence de ces charges sur le résultat n'est pas significative ;
- En recettes : aux recettes certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire.

Détail des restes à réaliser 2024 du compte administratif

Les restes à réaliser en dépenses :

Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 517,08 €**. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à **4 254,86 €**. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

Le résultat du compte administratif 2024 du budget assainissement non collectif s'élève à 113 635,63€.

RESULTATS EXERCICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		2024
SECTION FONCTIONNEMENT		
dépenses		605 574,89 €
recettes		526 432,77 €
solde de l'exercice (résultat)	-	79 142,12 €
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté (n-1)		143 290,26 €
Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire		
restes à réaliser dépenses		1 517,08 €
restes à réaliser recettes		
solde restes à réaliser	-	-1 517,08 €
Solde cumulé de la section		64 148,14 €
Solde cumulé avec restes à réaliser (A)		62 631,06 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
dépenses		8 151,82 €
recettes		30 794,38 €
solde de l'exercice		22 642,56 €
déficit ou excédent d'investissement reporté (n-1)		32 616,87 €
solde cumulé		55 259,43 €
Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire		
Solde d'exécution cumulé		55 259,43 €
restes à réaliser dépenses		4 254,86 €
restes à réaliser recettes		- €
solde restes à réaliser	-	4 254,86 €
Solde cumulé, avec restes à réaliser (B)		51 004,57 €
soldes cumulés des deux sections (A+B)		113 635,63 €

Monsieur le Président, s'est retiré au moment du vote.

Le Comité Syndical, provisoirement présidé par Madame Nicole SINIVASSIN,
Oùï le rapport et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 17		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	2

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte administratif du *budget assainissement non collectif* d' SMGEAG pour l'exercice 2024, comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	Réalisations en 2024	526 432,77	-79 142,12
	Reports de 2023	143 290,26	143 290,26
	TOTAL	669 723,03	64 148,14
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	-1 517,08
	RESULTAT CUMULE	669 723,03	62 631,06
Section d'investissement	Réalisations en 2024	30 794,38	22 642,56
	Reports de 2023	32 616,87	32 616,87
	TOTAL	63 411,25	55 259,43
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	-4 254,86
	RESULTAT CUMULE	63 411,25	51 004,57
	TOTAL CUMULE	733 134,28	113 635,63

ARTICLE 2 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

Maddly GARGAR

La Présidente de séance

Nicole SINIVASSIN

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

